

HÔPITAL EN DANGER

« NON AU DEMANTELEMENT DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE SANTE »



Ce numéro spécial est consacré à l'hôpital Jules-Rousse et plus spécialement à l'Unité de Soins Longue Durée (USLD) dont la suppression a été décidée par le Conseil de Surveillance de cet établissement le 17 mai dernier.

Il s'agit de vous informer d'une décision dont la Communauté de communes du Pays de Tarascon n'est pas responsable mais que nous dénonçons tant elle pénalise notre territoire et ses habitants. L'ensemble des maires du Tarasconnais, à l'exception du Maire de Tarascon sur Ariège, Président du Conseil de sur-

veillance de l'hôpital Jules-Rousse, a exprimé clairement et avec force son désaccord vis-à-vis de cette décision.

Délocalisation brutale

19 maires sur 20 en contestent donc l'opportunité et refusent de se rendre complices d'une délocalisation brutale voulue par le Directeur du CHIVA qui n'a que faire des établissements de proximité.

Cette décision est d'autant plus choquante qu'elle est en totale contradiction avec le dernier rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie rendu il y a quelques semaines dans le cadre de la réforme du système de santé examinée actuellement.

Malheureusement avec cette décision

du Conseil de surveillance, la reconstruction de l'hôpital Jules-Rousse, provoquera sa transformation en un simple Etablissement d'hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD). En clair, la spécification médicale qui permettait aux patients de bénéficier d'une assistance médicale et ainsi de rester sur le territoire n'existera plus.

Avec 18 maires du territoire, je dénonce ce qu'il faut bien appeler une atteinte grave de notre système local de santé. J'en conteste la justification qui s'apparente en vérité à une volonté de « brader le service public » au détriment des patients, des familles et des salariés.

**Le Président,
Philippe PUJOL**

Jean Pierre ROUSSE : « Une décision lourde de conséquence »

« L'hôpital de Tarascon qui porte le nom de mon père vit aujourd'hui un triste moment. En effet, à l'heure où chacun d'entre nous se réjouissait qu'enfin sa reconstruction était en vue, j'apprends la disparition de ce qui en faisait une structure médicale.

La décision du Conseil de surveillance de délocaliser l'Unité de soins Longue Durée condamne, en effet, cet hôpital à n'être plus qu'un Etablissement d'Hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). C'est une très mauvaise nouvelle tant pour les patients (qui ne seront plus que des résidents) que pour le personnel (qui verra ses moyens une nouvelle fois diminuer).

Dorénavant, dès qu'un patient nécessitera une prise en charge médicale plus importante, il sera immédiatement transféré ailleurs. Le maintien des personnes âgées le plus longtemps près de chez eux et surtout de leurs proches est pourtant fondamental pour leur qualité de vie.

Des problèmes existent, c'est un fait aujourd'hui, mais plutôt que d'en rechercher les solutions je regrette que le Conseil de surveillance et son président aient privilégié la délocalisation pure et simple de ce service.

Un territoire fragilisé

Cette décision est lourde de conséquences pour le territoire, ses habitants et le personnel de cet établissement. Au-delà, c'est aussi la Haute Ariège qui est fragilisée car on éloigne un peu plus ce service de ce bassin de vie. Ce n'est ni cohérent, ni efficace.

Soyons conscient par ailleurs, que cette décision entérine de manière définitive, la disparition du caractère médical de cet établissement et des moyens humains et techniques qui y sont associés car il ne s'agira plus d'une structure hospitalière. Cette décision ne fera qu'accentuer



le processus de désertification médicale et fragilisera également les médecins généralistes locaux.

En supprimant la possibilité d'une prise en charge médicale de première intention, on ne peut qu'augmenter la fréquentation du service des urgences et ainsi participer à leur engorgement. Tout cela ne répond à aucune logique rationnelle, ni technique ni financière, ni malheureusement humaine ».

Jean Pierre ROUSSE, Médecin
Ancien praticien à l'hôpital
d'Ax-les-Thermes,
Conseiller municipal
de Tarascon-sur-Ariège
de 2007 à 2014



POUR MIEUX COMPRENDRE

Qu'est-ce qu'une Unité de Soins Longue Durée (USLD) ?

Une USLD est une structure d'hébergement médicalisée pour personnes âgées fortement dépendantes. Les USLD sont rattachées à un établissement hospitalier et mettent en œuvre des moyens médicaux plus importants que dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Elle accueille des personnes âgées de plus de 60 ans qui ont perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une aide importante en matière de soins et pour les gestes de la vie quotidienne ainsi qu'une surveillance médicale constante et un accès à un plateau technique minimum. Ces personnes sont souvent atteintes de troubles comportementaux sévères, cancers évolutifs, pathologies cardiaques ou respiratoires non stabilisées.

L'hôpital Jules-Rousse de Tarascon disposait d'une USLD depuis 2016. Ce service a été créé pour remplacer le Service de Suite et de Réadaptation (SSR) et garantissait ainsi le maintien du caractère médical de l'établissement. 28 lits d'USLD étaient jusqu'alors attribués à l'Hôpital Jules-Rousse de Tarascon. Une USLD est financée par l'Agence régionale de santé (ARS), le Conseil départemental et le patient. Il permet de bénéficier de financements en faveur de moyens techniques et humains supplémentaires. En devenant un simple EHPAD, ces moyens supplémentaires disparaissent et les séjours ne seront alors financés que par les résidents et le Conseil départemental.



19 maires sur 20 se sont réunis contre cette décision.

Qui a pris la décision de supprimer ce service d'USLD ?

C'est le Conseil de surveillance de l'hôpital Jules-Rousse, lors d'une réunion organisée le 17 mai 2018. Ce dernier, présidé par le Maire de Tarascon, Alain Sutra, a pris cette décision à la majorité de ses membres.

Comment est justifiée cette décision ?

Pour justifier sa décision, le Président du Conseil de surveillance invoque des problèmes de sécurité, de déficit et de difficultés de recrutement de personnel qualifié. Le problème des astreintes médicales nocturnes est connu depuis 2016. La solution est depuis la création de l'USLD, apportée par le recours au « 15 » et à l'intervention si nécessaire du SAMU. Il faut rappeler que c'est en moyenne moins d'une intervention par mois (10 en 2017).

La difficulté à recruter du personnel est réelle comme dans l'ensemble du monde rural mais tout aussi préoccupante à Foix ! N'aurait-il pas été plus judicieux de chercher des solutions tous ensemble plutôt que de délocaliser purement et simplement ce service ? Une démarche qui ne pouvait qu'être facilitée par la construction d'un nouvel établissement offrant des conditions de travail de toute évidence plus attractive.

Enfin, on invoque un déficit 2017 de 340 000€. Cependant et quand on regarde de plus près, on s'aperçoit que ce chiffre est obtenu en additionnant un déficit de 170 882€ à une recette de 170 100€ perçue avec retard sur l'exercice 2018 ! De plus, la direction a limité le service à 18 lits sur 28, provoquant inévitablement une gestion déficitaire en raison des coûts fixes non couverts alors par des recettes.

Pourquoi la majorité des élus du Tarasconnais s'oppose à cette décision ?

Au-delà des justifications invoquées peu convaincantes, les élus déplorent l'éloignement que subiront dorénavant les personnes âgées et leur famille qui ne pourront plus bénéficier de ce service à Tarascon.

Enfin cette décision est d'autant plus incohérente au vu des réflexions menées actuellement au niveau national. En effet, dans le cadre du projet de réforme du système de santé, un rapport vient d'être remis au gouvernement par le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie qui préconise le développement des hôpitaux de proximité.

Les élus s'interrogent donc sur les motivations d'une telle précipitation menant au démantèlement de notre service public local de santé.

LA POSITION INCOMPRÉHENSIBLE **de Madame Nadège Denjean-Sutra,** **Conseillère départementale**

Alors que le Conseil départemental de l'Ariège et son Président Henri Nayrou nous confirmaient l'attribution de 30 lits d'USLD pour Tarascon, Madame Nadège Denjean-Sutra, membre du Conseil de Surveillance de l'hôpital en tant que Conseillère départementale, s'est prononcée pour la suppression de l'USLD de Tarascon le 17 mai dernier. Une position pour le moins surprenante qui approuvait ainsi le démantèlement de ce service public local de santé. Madame la Conseillère départementale a donc choisi de se prononcer à titre individuel et de ne pas porter la voix du Conseil départemental et de son président, Henri Nayrou comme cela aurait dû être fait. Nous ne pouvons que déplorer cette attitude.